



N° d'épreuve FFM — **833**
Moto-Club — **MOTO CLUB DE L'AGENAIS**
N° d'affiliation — **0352**
Date — **23 JUIN 2019**
Lieu — **MONTAGNAC S/AUVIGNON (47°**
Organisateur technique — **F. PARMA/ Ch. TONICELLO**
E-mail — **f.parma@wanadoo.fr**
Téléphone — **0624469167**

MOTOCROSS

MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — **Jean-Pierre SAUMAGNE** Licence : **182746**
Président du Jury ou Arbitre* — **Jean-Marc FARGES** Licence :
Membre du Jury — **Thierry SYLVESTRE** Licence : **120372**
Membre du Jury — **René GAUTHIER** Licence : **011206**
Commissaire technique responsable — **Grégoire PATERA** Licence : **216544**
Responsable du chronométrage — **Catherine VIGNOLLE** Licence : **169943**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat Nouvelle Aquitaine <i>85 cc</i>	9	15	85 cc	30 € Benjamins/Espoirs
Championnat Nouvelle Aquitaine <i>Vétérans</i>	38	/	Classe 2/3/4/	40 € Vétérans
Cat. D Trophée Zone Sud <i>125 cc</i>	13	/	125 cc	40 € 125 cc Juniors/Seniors
Challenge Gascogne	18	/	Classe 2/3/4/	40 €
OPEN MX1/MX2	15	/	Classe 2/3/4	40 €

Engagement :

Site Internet — **ENGAGE-SPORTS**
Contact — **Christiane BESCHI**
Téléphone — **0676351155** E-mail — **beschi.daniel@orange.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : Tarif ligue
Caution : /

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Docteur François BOUSQUET**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Hôpital de NERAC**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Ldt "Maret"**

Adresse **47600 MONTAGNAC SUR AUVIGNON**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1521 M**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Largeur de la grille **30 M**

Longueur de la ligne droite de départ **60 M**

Nombre d'OCP* **17 minimum**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **42**

En manche : **40**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **1**

En manche : **1**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **MONTAGNAC, le 28 Mars 2019**

Moto Club de l'Agenais

225 Route de Cazalet

47240 - BON ENCONTRE

05 53 47 24 03

Visa de la Ligue

Date : **8 avril 2019**



Sous réserve de l'annulation de l'attestation d'assurance

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



REGLEMENT PARTICULIER – ADDITIF

CONTROLE ADMINISTRATIF :

Le contrôle administratif débutera le 22 juin de 15 H 30 à 19 H 30 et se poursuivra le dimanche 23 juin de 7 H 30 à 8 H 15, heure à laquelle les enregistrements seront terminés.

Pour le contrôle administratif, le pilote devra présenter sa licence en cours de validité. Il lui sera remis un bracelet. Pour les panneauteurs ils devront se présenter **en personne** avec leur licence, il leur sera remis également un bracelet.

CONTROLE TECHNIQUE :

Le contrôle technique se déroulera aux mêmes horaires. Ces contrôles ont lieu à l'entrée du site.

Vous trouverez en face l'entrée du site une benne dans laquelle nous vous demandons de déposer vos sacs poubelle en partant.

PARC COUREUR :

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics ainsi que sur la voie publique sous peine de sanctions. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs. Le bruit ne sera pas admis après 22 H et avant 6 H du matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand est obligatoire.

Les participants arrivant par SERIGNAC vont passer devant un manège à chevaux. Nous vous demandons d'avoir la courtoisie de rouler au pas pendant ce passage. En effet il y a souvent des pratiquants sur la route mais aussi des animaux. Nous comptons sur votre civisme..

TRANSPONDEURS :

Lorsque vous ramèneriez votre transpondeur nous vous demandons de ne pas circuler autour du poste de chronométrage pour éviter des anomalies dans les classements.

ANNULATION :

Cas de force majeure ou intempéries importantes.

Visa du Moto Club :

Le 28 Mars 2019

Visa de la Ligue :

Un le 2 avril 2019

Visa de la FFM :

Moto Club de l'Agenais
225 Route de Cazajet
47240 - BON ENCONTRE
05 53 47 24 03



HORAIRES MONTAGNAC 23 JUIN 2019

ESSAIS

8 H 30	CHALLENGE GASCOGNE	5 + 15 mn Libres + chronos
8 H 55	CHAMPIONNAT VETERANS	5 + 15 mn Libres + chronos
9 H 20	TROPHEE 125 cc	5 + 15 mn Libres + chronos
9 H 45	CHAMPIONNAT 85 cc	5 + 15 mn Libres + chronos
10 H 10	OPEN MX1/MX2	5 + 15 mn Libres + chronos

MANCHES

10 H 40	CHALLENGE GASCOGNE	12 mn + 1 T	1
11 H 00	CHAMPIONNAT VETERANS	15 mn + 1 T	1
11 H 25	TROPHEE 125 cc	15 mn + 1 T	1

PAUSE REPAS

13 H 50	CHAMPIONNAT 85	Tour de reconnaissance	
14 H 00	CHAMPIONNAT 85 cc	15 mn + 1 T	1
14 H 25	OPEN MX1/MX2	15 mn + 1 T	1
14 H 50	CHALLENGE GASCOGNE	12 mn + 1 T	2
15 H 10	CHAMPIONNAT VETERANS	15 mn + 1 T	2
15 H 35	TROPHEE 125 cc	15 mn + 1 T	2
16 H 00	CHAMPIONNAT 85 cc	15 mn + 1 T	2

ENTR'ACTE

16 H 50	OPEN MX1/MX2	15 mn + 1 T	2
17 H 15	CHALLENGE GASCOGNE	12 mn + 1 T	3
17 H 35	CHAMPIONNAT VETERANS	15 mn + 1 T	3
18 H 00	TROPHEE 125 cc	15 mn + 1 T	3
18 H 25	CHAMPIONNAT 85 cc	15 mn + 1 T	3
18 H 50	OPEN MX1/MX2	15 mn + 1 T	3

REMISE DES PRIX

Ces horaires pourront être modifiés sur décision du jury en fonction du déroulement de la manifestation

Les contrôles administratifs et techniques débiteront le SAMEDI 22 JUIN à partir de 15 H 30

au lieu dit: MARRET SUD

